

*Chemins de fer*

gues de la Chambre que nous allons respecter cet accord et que je limiterai mes remarques au strict minimum.

En ce qui a trait aux commentaires de l'honorable ministre des Transports (M. Marchand), lorsqu'il parlait hier soir sur les ondes au sujet de la situation économique inquiétante qui existe actuellement au Canada, et plus spécialement dans la province de Québec, et qui continuera à se détériorer au cours de l'année 1975, nous comprenons davantage le but visé par le gouvernement par le bill C-48.

Cependant, il est temps qu'au Canada l'autorité se manifeste, afin qu'on rassure la population, que l'ordre règne dans notre pays, que le capital-argent soit au service du capital-humain, et que ces deux formes de capitaux puissent contribuer au développement économique de notre pays.

Madame le président, j'ai eu maintes fois à déplorer le fait que dans notre pays nous ayons des gouvernements qui soient forts devant les faibles, qui n'hésitent pas à leur tordre la cravate par des impôts, par des taxes de toutes sortes, et qui obligent les petits à respecter les lois et que, d'autre part, nous ayons vu des gouvernements faibles devant les forts, qui se laissent à leur tour tordre la cravate à l'avantage des gros et des puissants.

Il est temps que, dans notre pays, les contribuables soient en mesure de connaître ce qu'il en coûte dans tel ou tel secteur pour assurer des services publics essentiels au public, et cela sans gaspillage.

J'ai aussi compris que le bill C-48 était un instrument, un outil très valable, à condition qu'on veuille bien s'en servir, entre les mains du ministre, entre les mains du cabinet, pour que les grandes compagnies, quelles qu'elles soient, et dans le contexte actuel, il s'agit des compagnies ferroviaires, respectent les lois dans notre pays, et qu'elles rendent des comptes.

● (2240)

Le Parlement, chaque année, adopte des crédits pour subventionner ce réseau routier qui fonctionne souvent à déficit, sans rendre compte de son administration d'une façon détaillée devant ce Parlement. Est-ce que les dollars des Canadiens sont utilisés avantageusement pour le bénéfice de tous? C'est ce que je me suis demandé. Est-ce que les Canadiens reçoivent en service de transport un rendement raisonnable pour les impôts et les taxes qu'ils paient?

Le but de ce bill C-48 est de dévoiler les revenus et les dépenses du CNR, et cela pour l'ensemble du Canada, et non pas uniquement pour une partie du Canada, qu'il s'agisse de l'Est ou de l'Ouest. Autrefois, madame le président, les dépenses et revenus n'étaient pas dévoilés au public. Par ce bill, on veut obliger qu'il y ait un compte rendu, que les dépenses et revenus soient dévoilés au grand public, afin que le public soit en mesure de voir clair dans toute cette situation, pour que le grand public reçoive proportionnellement en retour de ce qu'il fait pour l'entretien de ces services publics.

Les provinces ont demandé, et avec raison, au ministre des Transports (M. Marchand) et au cabinet fédéral, des renseignements à la Commission canadienne des transports. Or, cette commission que je respecte dans la personne de ses commissaires n'a pas toujours répondu d'une façon claire à la demande des contribuables. Il s'agit d'une autre commission qui vogue en quelque sorte au-dessus de la tête des représentants du peuple, et des ministres, qui se fiche de tout le monde, qui rend des décisions comme bon

lui semble, sans être obligée de rendre compte de son administration devant le Parlement. J'espère qu'en vertu de ce bill, on pourra au moins avoir des comptes rendus et voir ce qui se passe exactement dans le domaine des transports. Or, à l'article 331.1, comme l'a si bien dit tout à l'heure le ministre des Transports, on ne fait qu'exiger des compagnies ce que le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a déjà demandé, lors d'une conférence des provinces de l'Ouest. Or, si par une loi, le désir exprimé par le premier ministre de notre pays devient une réalité, on pourra au moins dire qu'il y a eu une conférence dans notre pays qui aura donné des résultats pratiques, et dont les contribuables canadiens auront raison d'être fiers.

Madame le président, il est plus que temps que le public soit renseigné sur les coûts de transport par chemin de fer, que ce soit par le CN ou le CP. Nous avons raison de vouloir savoir exactement ce qu'il nous en coûte. Est-ce trop cher? Est-ce que ce n'est pas assez cher? C'est aux contribuables de juger, d'après les chiffres qui leur seront communiqués.

Sur l'article 331.2, article qui prévoit que le ministre peut demander des renseignements sur les coûts, et les rendre publics, je suis d'accord avec le ministre. Pour une fois on sent que le gouvernement est fort, qu'il a le courage d'exiger de ces grandes corporations qu'elles rendent des comptes au public, et c'est pour cette raison que j'appuie très fermement le bill C-48, et je suis convaincu que mes collègues feront sûrement de même lorsqu'ils auront eu l'avantage d'en prendre connaissance d'une façon plus détaillée.

A l'article 331.3, d'après ce que nous a dit tantôt le ministre, on nous assure que les renseignements sur les coûts ne pourront être publiés avant d'être communiqués à tous les ministres des Transports, tant fédéral que provinciaux. Mais il est tout à fait normal que d'abord les compagnies qui agissent en vertu de lois nationales ou provinciales rendent compte au gouvernement, au ministre responsable dans tel ou tel domaine avant de rendre leurs rapports publics, afin que le ministre puisse vérifier, aller au fond des choses, comme le disait si bien autrefois le président de la France, le grand général de Gaulle, qui a laissé à l'humanité un conseil qu'on ne devrait jamais oublier. Nous, les parlementaires, nous devrions nous en inspirer ici même: aller au fond des choses! Vérifier exactement ce qui se passe dans tel ou tel domaine et ne pas avoir l'air d'être des imbéciles. Lorsque les Canadiens nous demandent des renseignements, nous devrions être en mesure de les leur donner.

Je pense qu'en vertu de cet article 331, le ministre aura au moins la satisfaction de pouvoir recevoir les renseignements nécessaires et de les communiquer au public par la suite. Je pense que c'est selon l'ordre des choses. Je sais qu'on est au stade de la deuxième lecture, qu'on ne doit pas étudier le bill article par article, mais je suis, sur ce terrain, la voie qui a été suivie tout à l'heure par le ministre des Transports lorsqu'il a expliqué à la Chambre le bien-fondé de ce projet de loi. Il a dit qu'il visait à assurer que les demandes du ministre soient respectées par les compagnies de chemin de fer, et que le ministre peut faire enquête, convoquer des témoins afin de faire la lumière sur ce sujet. Dieu merci, madame le président, s'il y a un ministre assez courageux pour présenter un tel projet de loi et exiger qu'on fasse la lumière sur toute cette question du transport, je dois dire avec générosité et force que j'appuie un tel projet de loi, ne serait-ce que pour cette raison, faire la lumière.